



Comité d'Aide à Sangha et au Pays Dogon (Mali)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 22 juin 2013 43 avenue Marceau, 75016 Paris

Les membres du Comité se sont réunis en Assemblée Générale le samedi 22 juin 2013 à Paris sur convocation de la présidente Nadine Wanono.

Membres du Comité présents : M^{me} Annette AUBRY, Monique FAUCHEUX, Marie-Claire HAMON, Andrée MERRIEN et Nadine WANONO-GAUTHIER

M. Michel Fortin, André MERRIEN, Frédéric SALVI

Membres absents et excusés : 5 membres sont excusés et ont fait parvenir des procurations.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral
2. Rapport financier pour 2012
3. Orientations
4. Élections

I- Rapport moral 2012

Depuis notre dernière Assemblée Générale qui a eu lieu en novembre 2012, le comité a dû se réorganiser suite à un nombre important de démissions.

Marie-Claire Hamon est devenue trésorière et a œuvré à la mise à jour de nos fichiers de membres, de donateurs et de leurs adresses postales ou électroniques ainsi qu'à la tenue des comptes.

En l'absence de secrétaire, les membres du conseil d'administration ont aidé la présidente dans la mise en place ou le suivi des projets.

Comme nous l'avons décidé lors de notre dernière AG, il nous a semblé important de pouvoir nous réunir plus d'une fois par an comme cela se faisait habituellement. Ainsi, le comité d'administration a pu se réunir le 21 janvier, le 27 mars et le 13 mai.

Présent à la réunion du 21 janvier, Sékou qui repartait quelques jours plus tard au Mali a pu emmener toutes les lettres de mission destinées aux responsables des coopératives ainsi qu'au maire et au préfet.

La communication du Comité d'Aide

Nous sommes en train de reprendre le site web afin d'avoir une plus grande capacité de stockage et une certaine autonomie. Frédéric Salvi a déjà fait la mise à jour du site.

Dans cet esprit, nous allons écrire des lettres d'information plus régulièrement (mais postées sur le site avec des rappels par e-mail de la mise à jour du site) donnant des nouvelles du pays dogon.

Suite à la visite de la troupe de notre correspondant local, nous avons mis en place une action de communication au sein même du musée du quai Branly. Nous fûmes présents aux trois

représentations données les 14, 15 et 16 juin. Notre petit stand a attiré pas mal de monde. Beaucoup de spectateurs étaient déjà impliqués dans des actions d'aide humanitaire en pays dogon. Grâce à Michel Fortin qui avait eu la gentillesse de photocopier 250 fiches d'inscription, nous en avons distribué une cinquantaine. Nous avons reçu 100 euros.

Deux cartes IGN avaient été installées sur la table avec les sites de nos actions. Même si le procédé était rudimentaire, l'idée devrait être gardée car la carte intéresse. Tout le monde venait pour situer tant nos actions que leur lieu de séjour, leurs histoires, ... Bref, ce fut une bonne accroche.

Les actions entreprises

Aide alimentaire : 4 116 € achat de mil

Orcine Dolo et Sékou Dolo ont fait le tour des coopératives (lecture de la lettre) avec un tableau récapitulatif de l'état de chacune des coopératives. Nous avons un certain nombre de demandes de soutien. La somme de 230 € leur a été versée comme dédommagement du temps passé et des coûts de transports dans certains cas.

Achat de la mobylette, de l'assurance et de la vignette : 610 €.

Don de 2 000 € pour l'achat de médicaments.

Le maire nous a adressé le PDSEC (Plan de Développement Social Économique et Culturel) comme nous l'avions demandé. Ce document nous donne un cadre beaucoup plus précis des actions entreprises et des actions à entreprendre. C'est un carnet de bord qui pourrait nous être utile et nous permettre d'être en lien avec la mairie et ainsi, mettre en place des actions concertées.

Renouvellement de l'accord-cadre : à la demande des autorités maliennes, il nous a été demandé de mettre notre accord-cadre en conformité avec la législation en vigueur depuis l'avènement de la démocratie en 1992. Sékou, lors de sa visite en France, nous a remis la liste des pièces à fournir pour demander le renouvellement de l'accord-cadre.

Contact avec le conseil général des Yvelines : Un premier contact a été pris avec le CG des Yvelines qui est prêt à examiner des modalités de coopération.

Les statuts ont été étudiés et nous proposons à l'issue de l'AG, une AG extraordinaire afin d'examiner d'une part les nouveaux statuts et d'autre part le changement d'adresse du siège social.

II- Rapport financier

La trésorière Marie-Claire HAMON présente le rapport financier 2012. Elle précise que G. Quentin, ancien trésorier a, comme il l'avait annoncé, assuré la fin de gestion 2012 et qu'à ce titre, c'est lui qui a établi le bilan.

Total des ressources : 8 832,73 €

Total des dépenses : 4 234,58 €

Résultat : + 4 598,15 €

Elle commente ce résultat : les dépenses de 2012 se sont limitées, hors frais de gestion (118,46 €) à une aide alimentaire de 4 116,12 €. La situation très difficile au Mali n'a paradoxalement pas permis de mettre en œuvre un programme d'actions à hauteur des difficultés que rencontre le peuple Dogon.

III- Nos orientations

Lors de nos différentes réunions organisées pendant l'année nous avons envisagé de :

- renforcer les coopératives de femmes et de répondre à leur demande.
- contacter la fondation Raja, maintenant que nous sommes en possession du rapport d'Orcine.
- favoriser l'accès à l'eau des villages encore privés de point d'eau accessible.
- faire un point avec la mairie sur les éventuelles coopérations possibles.

IV- Élections

Conformément aux statuts, l'assemblée générale s'est terminée par l'élection des membres du CA renouvelables :

Evelyne Evin, seul membre renouvelable, ayant fait parvenir sa candidature, est renouvelée à l'unanimité.

Il est précisé que, seront renouvelables :

- en 2014 : Annette Aubry, André Merrien et Nadine Wanono,
- en 2015 : Michel Fortin, Marie Claire Hamon et Frédéric Salvi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 22 juin 2013

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, nous organisons une **Assemblée générale extraordinaire**.

Les propositions de modifications des statuts sont examinées :

- Faire figurer les dons comme financement possible de nos actions,
- Réduire le nombre de membres du conseil d'administration qui doit comporter au minimum 8 membres et réunir le C.A. au moins deux fois par an,
- Revoir les modalités de convocation de l'A.G. : utiliser soit l'adresse électronique des membres qui en détiennent une, soit envoyer les convocations à leur adresse postale en respectant les mêmes délais,
- Transférer le siège de l'association au 12 bis rue des Meurgers, 78120 Sonchamp afin de pouvoir prétendre à des subventions et établir des coopérations entre le conseil général et la ville de Sangha.

Les modifications des statuts et du siège social sont acceptées à l'unanimité.

À l'issue du vote, l'assemblée générale extraordinaire est levée.

La présidente

Nadine WANONO